

L'association pour la défense et le développement touristique de la Vallée du Cher interpelle

Que va devenir le Cher ? De multiples interrogations et de fortes inquiétudes se font entendre au niveau local.

LEMA. Ces quatre lettres font en ce moment tourner en bourrique l'association pour la défense et le développement touristique de la Vallée du Cher. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée en décembre 2006, transposant une directive-cadre européenne d'octobre 2000, comporte, en tant que moyen, le principe de continuité écologique, défini comme la libre circulation des espèces et des sédiments, pour une meilleure qualité des eaux et des milieux de vie aquatiques, et elle prévoit donc pour les rivières l'arasement des barrages non équipés de passes à poisson. Le sujet problématique a été abordé le 3 octobre lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue à Saint-Aignan-sur-Cher. « Nous avons pris conscience en 2013 que le principe de continuité écologique était à l'origine de tous les problèmes rencontrés sur le patrimoine du Cher, de ses affluents et du canal du Berry, » a dénoncé le président Jean-Pierre Pestie. « Cette prise de conscience, développée à l'AG du 26 octobre 2013 à Saint-



L'assemblée générale du 3 octobre à la mairie de St-Aignan.

Amand-Montrond (18), a conduit à l'approbation d'entreprendre des actions nationales susceptibles de faire amender la loi, cette démarche se voulant complémentaire des actions locales menées par d'autres associations pour sauvegarder le patrimoine de la vallée. »

Une pression exercée sur le monde politique

Des courriers ont déjà été envoyés aux 935 parlementaires, sénateurs et députés de l'Hexagone pour les alerter. Les retours ont été peu nombreux, hormis ceux de Claude Greff, députée d'Indre-et-Loire, de Rémy Pointereau, sénateur du Cher et de Maurice Leroy, président du Conseil Départemental du

Loir-et-Cher. Le député Patrice Martin-Lalande, présent le 3 octobre, a réagi. « Je reçois une dizaine de kg de papiers par jour. Le courriel, c'est plus facile. Je suis d'accord pour monter au créneau si vous me communiquez un document sous forme numérique. » La députée européenne et maire de Saint-Martin-le-Beau (37), Angélique Delahaye, a elle aussi promis de se pencher sur le dossier. Jean-Pierre Pestie en a pris note en prévenant. « Nous allons continuer notre pression sur les parlementaires ainsi que sur les ministères. Nous souhaitons également acquiescer l'adhésion des agriculteurs qui sont victimes de cette situation, pas coupables. Avec le temps et un vrai projet, je suis sûr que nous aurons raison. »

Des solutions demandées et attendues

Le 3 octobre, il a enfin été rappelé que la Région Centre Val-de-Loire a œuvré pour la Loire, alors pourquoi pas pour le Cher maintenant ? Et si l'eau manque, quel attrait touristique pour le Cher à vélo ? Et quelles retombées économiques pour la Vallée du Cher ? Le tourisme fluvial représente une économie locale. Autant de questions en suspens et peu de réponses à ce jour. Le problème reste épineux. Pourtant, comme l'a remarqué Jean-Jacques Rabier, le secrétaire général de l'association, « lorsque le niveau d'eau est suffisant, la jussie par exemple prolifère moins vite. »

Émilie RENCEN